

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 429**18 avril 2003****SOMMAIRE**

ACM U.S. Real Estate Investment Fund, Sicav, Luxembourg.....	20578	bourg.....	20560
ACM U.S. Real Estate Investment Fund, Sicav, Luxembourg.....	20578	Gabvit Management, S.à r.l., Luxembourg.....	20563
Adria Invest Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	20559	GP Financière New Sub 1 S.C.S., Luxembourg..	20585
Adria Invest Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	20560	GP Financière New Sub 1 S.C.S., Luxembourg..	20589
AIG European Real Estate Finance, S.à r.l., Luxembourg.....	20564	Gruppo Fabbri International S.A., Luxembourg..	20563
AIG European Real Estate, S.à r.l., Luxembourg ..	20564	Gruppo Fabbri International S.A., Luxembourg..	20563
Alzinvest S.A.H., Luxembourg.....	20589	Heimata, Luxembourg.....	20589
Asiastories S.A., Luxembourg.....	20579	HVB Capital Partners, S.à r.l., Luxembourg.....	20549
Astringo Holdings S.A., Luxembourg.....	20551	Industrial Repair and Protect S.A., Eschweiler ..	20550
Axus Luxembourg S.A., Strassen.....	20551	International Technology Investments S.A., Luxembourg.....	20577
Bagi Holding S.A., Luxembourg.....	20584	International Technology Investments S.A., Luxembourg.....	20577
BDM Technologies Holding S.A., Luxembourg.....	20591	International Technology Investments S.A., Luxembourg.....	20577
BDM Technologies Holding S.A., Luxembourg.....	20591	KPMG Tax Advisers, S.à r.l., Luxembourg.....	20552
Bintang S.A., Luxembourg.....	20590	Kreuzgruendchen S.A., Luxembourg.....	20556
Bintang S.A., Luxembourg.....	20590	Lilliput S.A., Luxembourg.....	20560
Blue Lion S.A., Luxembourg.....	20560	Locaserv S.A., Luxembourg.....	20547
Charter Luxembourg S.A., Luxembourg.....	20592	Madison Lex S.A., Luxembourg.....	20566
Charter Luxembourg S.A., Luxembourg.....	20592	Majno S.A., Luxembourg.....	20561
Citadel Tonbridge, S.à r.l., Münsbach.....	20565	Maxsara International S.A., Luxembourg.....	20569
Citadel Tonbridge, S.à r.l., Münsbach.....	20566	Maxsara International S.A., Luxembourg.....	20569
Club House Kirchberg S.A., Luxembourg.....	20554	MED International Holding S.A., Luxembourg ..	20570
Club House Kirchberg S.A., Luxembourg.....	20554	Meteora S.A., Luxembourg.....	20558
Cybea Cyber Assets Managers S.A., Bertrange ..	20546	Misty Mountain S.A., Luxembourg.....	20554
Cybea Cyber Assets Managers S.A., Bertrange ..	20547	Misty Mountain S.A., Luxembourg.....	20555
Daneme International S.A., Luxembourg.....	20562	Morgane Investissements S.A., Luxembourg.....	20570
Deloitte & Touche S.A., Strassen.....	20569	New England Capital S.A.H., Luxembourg.....	20561
Dover Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg.....	20584	Ovalux S.A., Luxembourg.....	20561
Dwarf S.A., Luxembourg.....	20558	Ovalux S.A., Luxembourg.....	20561
Ephise S.A., Luxembourg.....	20562	Prowinko Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	20573
Ersel Asset Management S.A., Luxembourg.....	20592	Rusp Holding S.A., Luxembourg.....	20564
Eurinter, S.à r.l., Luxembourg.....	20577	S.B.A. S.A., Luxembourg.....	20556
Euroforum S.A., Luxembourg.....	20576	Smartex Holding S.A., Luxembourg.....	20590
Fardafin S.A., Luxembourg.....	20546	Smartex Holding S.A., Luxembourg.....	20590
Fari S.A., Luxembourg.....	20591	So.Fi.Mar. International S.A., Luxembourg.....	20584
Fari S.A., Luxembourg.....	20591	Stora Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	20562
Finance S.A.H., Luxembourg.....	20558	Superbricolux S.A., Rodange.....	20553
Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A., Luxembourg.....	20560	Superbricolux S.A., Rodange.....	20553
		Traction S.A., Luxembourg.....	20561

FARDAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 27.979.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(013528.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

CYBEA CYBER ASSETS MANAGERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8064 Bertrange, 40, Cité Millewee.
R. C. Luxembourg B 70.049.

L'an deux mille trois, le dix-huit février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CYBEA CYBER ASSETS MANAGERS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 70.049), constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 20 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 604 du 10 août 1999,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 24 août 1999, publié au Mémorial C numéro 869 du 19 novembre 1999,

ayant un capital souscrit fixé à soixante mille euro (60.000,- EUR), représenté par six cents (600) actions de cent euro (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Triboulot, juriste, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexandra Auge, employée privée, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Heike Heinz, employée privée, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal, à L-8064 Bertrange, 40, Cite Millewee.
- 2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.
- 3.- Nominations statutaires.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2449 Luxembourg, 25b, Boulevard Royal, à L-8064 Bertrange, 40, Cite Millewee, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Bertrange.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Robert Losch comme administrateur de la société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Georgios Diamantidis, administrateur de société, né le 30 mars 1950 à Ptolemaida, (Grèce), demeurant à D-56307 Dernbach, Ringstrasse 21, (Allemagne), comme nouvel administrateur de la société.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prend fin à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à cinq cent trente euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Triboulot - A. Auge - H. Heinz - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 février 2003, vol. 521, fol. 67, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mars 2003.

J. Seckler.

(007838.3/231/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2003.

CYBEA CYBER ASSETS MANAGERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8064 Bertrange, 40, Cité Millewee.

R. C. Luxembourg B 70.049.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mars 2003.

Pour la société

J. Seckler

(007834.3/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2003.

LOCASERV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 47.939.

L'an deux mille trois, le vingt et un février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOCASERV S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg section B, numéro 47939, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mai 1994, publié au Mémorial C numéro 403 du 18 octobre 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 10 octobre 1994, publié au Mémorial C numéro 84 du for mars 1995;
- en date du 12 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 144 du 25 mars 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain Kettel, comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Isabelle Konsbruck, employée privée, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur André Pippig, comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Conversion du capital social de LUF en EUR.

3. Augmentation du capital social d'un montant adéquat en Euro en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 150.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.

4. Libération intégrale du montant de l'augmentation de capital.

5. Remplacement des actions représentatives du capital souscrit de la société et création de nouvelles actions de façon à ce que le capital social de la société d'un montant de 150.000,- EUR soit représenté par 600 actions d'une valeur nominale de 250,- EUR, chacune entièrement libérée.

6. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

7. Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des six cents (600) actions représentant le capital social de six millions de francs (6.000.000,- FRF).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à six millions de francs (6.000.000,- FRF), pour l'exprimer dorénavant en Euro, au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, en cent quarante-huit mille sept cent trente-six Euro onze cents (148.736,11 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de mille deux cent soixante-trois Euro quatre-vingt-neuf cents (1.263,89 EUR), pour le porter de son montant actuel de cent quarante-huit mille sept cent trente-six Euro onze cents (148.736,11 EUR) à cent cinquante mille Euro (150.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de mille deux cent soixante-trois Euro quatre-vingt-neuf cents (1.263,89 EUR) a été apporté en numéraire par les associés de sorte que ledit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme LOCASERV S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de remplacer les six cents (600) actions existantes sans expression de valeur nominale par six cents (600) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euro (250,- EUR) chacune, une (1) action ancienne donnant droit à une (1) action nouvelle.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à cent cinquante mille Euro (150.000,- EUR) divisé en six cents (600) actions de deux cent cinquante Euro (250,- EUR) chacune.»

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Gérard Matheis et de la société MOM PARTICIPATION, S.à r.l. comme administrateurs de la société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires:

a) Mademoiselle Isabelle Konsbruck, employée privée, née à Luxembourg, le 15 septembre 1973, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er};

b) Monsieur André Pippig, comptable, né à Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 1971, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er};

comme nouveaux administrateurs de la société et de confirmer Monsieur Romain Kettel, comptable, né à Luxembourg, le 29 juillet 1958, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, comme administrateur de la société.

Le mandat de tous les administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Huitième résolution

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Romain Kettel, préqualifié, avec pouvoir de signature individuelle.

Réunion du Conseil d'Administration

Les membres du conseil d'administration présents, délibérant valablement, nomment Monsieur Romain Kettel, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Kettel - I. Konsbruck - A. Pippig - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 février 2003, vol. 521, fol. 69, case 3. – Reçu 12,64 Euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mars 2003.

J. Seckler.

(007836.3/231/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2003.

HVB CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

H. R. Luxembourg B 91.932.

Im Jahre zweitausendunddrei, den achtzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist Erschienen:

HVB-OFFENE UNTERNEHMENS BETEILIGUNGS AG, eine Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in D-80538 München, am Tucherpark 1 (Deutschland), vertreten durch Herrn Paul Marx, docteur en droit, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur, Unterzeichnung durch den Vollmachtnehmer und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparentin ist einzige Gesellschafterin, der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HVB CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., mit Sitz in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoleon I^{er}.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 7. Februar 2003, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht.

Welche Komparentin erklärt als einzige Gesellschafterin der Gesellschaft HVB CAPITAL PARTNERS, S.à r.l. folgende Beschlüsse gefasst zu haben:

Erster Beschluss

Das Gesellschaftskapital wird um EUR 300.000,- (dreihunderttausend Euro) erhöht, um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 180.000,- (hundertachtzigtausend Euro) auf EUR 480.000,- (vierhundertachtzigtausend Euro) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 12.000 (zwölftausend) neuen Anteilen von je ein EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bestehenden Anteile.

Zweiter Beschluss

Die Zeichnung der 12.000 (zwölftausend) neuen Anteile erfolgt durch die Komparentin HVB-OFFENE UNTERNEHMENS BETEILIGUNGS AG, vorbezeichnet.

Zeichnung - Einzahlung

Sodann erklärte die Komparentin HVB-OFFENE UNTERNEHMENS BETEILIGUNGS AG, vorbezeichnet, durch ihren vorgenannten Vertreter, die 12.000 (zwölftausend) neuen Anteile zu zeichnen und dieselben voll in bar einzuzahlen auf ein Bankkonto der genannten Gesellschaft HVB CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., so dass die Summe von EUR 300.000,- (dreihunderttausend Euro) der letztgenannten Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht, so wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde.

Dritter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschliessen die Gesellschafter Artikel sechs der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist auf EUR 480.000,- (vierhundertachtzigtausend Euro) festgesetzt, dargestellt durch 19.200 (neunzehntausendzweihundert) Anteile von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) welche alle von HVB-OFFENE UNTERNEHMENS BETEILIGUNGS AG, eine Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in D-80538 München, am Tucherpark 1 (Deutschland), gezeichnet worden sind.

Sämtliche Anteile sind voll eingezahlt.

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, dann ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderen, die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, d.h. dass jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft schriftlich festgehalten werden muss und dass die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber nicht anwendbar sind.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt vier tausendeinhundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtiges Protokoll zusammen mit dem Notar unterschrieben.

Signé: P. Marx - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 février 2003, vol. 521, fol. 67, case 10. – Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 7. März 2003.

J. Seckler.

(007921.3/231/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2003.

INDUSTRIAL REPAIR AND PROTECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 28, Duerfstrooss.

R. C. Luxembourg B 76.884.

L'an deux mille trois, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INDUSTRIAL REPAIR AND PROTECT S.A., ayant son siège social à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 76.884), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juillet 2000, publié au Mémorial C, numéro 864 du 27 novembre 2000,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en soixante-deux (62) actions de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian G.L. Van Braekel, ingénieur industriel, demeurant à Perwez (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bernard Pranzetti, employé privé, demeurant à Lintgen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine, à L-9651 Eschweiler, 28, rue Duerfstross, et modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Nominations statutaires.

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine, à L-9651 Eschweiler, 28, rue Duerfstross, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article premier (1^{er}) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Eschweiler (Wiltz).»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société DELAWARE AGENT SERVICES LLC, avec siège social à 19958 Lewes, Delaware, 25 Greystone Manor (Etats-Unis d'Amérique), inscrite au registre de commerce de Delaware sous le numéro 24518/27, comme commissaire aux comptes de la société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Bernard Pranzetti, employé privé, né à Piennes, (France), le 10 mai 1950, demeurant à L-7450 Lintgen, 14, route Principale, comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'émettre deux (2) titres au porteur représentant chacun 31 actions.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Van Braekel - C. Dostert - B. Pranzetti - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 mars 2003, vol. 521, fol. 81, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 mars 2003.

J. Seckler.

(008315.4/231/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

AXUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 23.299.

—
EXTRAIT

Conseil d'administration

Monsieur Jean Darche, demeurant à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 22 octobre 2001.

Pour publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05210. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013565.3/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

ASTRINGO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.996.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 10 mars 2003 que:

- L'administrateur ratifie la cooptation en date du 17 février 2003 par le conseil d'administration de M. Armin Kirchner, né le 29 décembre 1967, à Jupphaas, Pays-Bas, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1724, 33, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, directeur de sociétés, en tant qu'administrateur de la société au lieu de M. Rolf Caspers, né le 12 mars 1968, à Trier, Allemagne, employé privé, demeurant à D-54296, 83, Im Avelertal, Allemagne.

- Les mandats des administrateurs M. Rui Fernandes Da Costa, M. Armin Kirchner et Mme Maggy Kohl étant venus à échéance, l'assemblée décide à l'unanimité d'élire les personnes suivantes comme administrateurs:

1. Monsieur Hugo Neuman, né le 21 octobre 1960, à Amsterdam, Pays-Bas, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1724, 33, boulevard du Prince Henri, Luxembourg;

2. Monsieur Armin Kirchner, né le 29 décembre 1967, à Jupphaas, Pays-Bas, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1724, 33, boulevard du Prince Henri, Luxembourg;

3. TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1724, 33, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous R. C. n° B 84.993.

Leurs mandats expireront immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01686. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013601.3/805/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

KPMG TAX ADVISERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 50.868.

L'an deux mille trois, le douze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée BARC FINANCE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R. C. Luxembourg section B numéro 85.812.

2.- Monsieur Louis Thomas, conseiller fiscal, né à Verviers (Belgique), le 5 octobre 1963, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

3.- Monsieur Jean-Marie Reiser, conseiller fiscal, né à Pétange, le 20 mars 1958, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

4.- Madame Birgit Höfer, expert-comptable, née à Wissen (Allemagne), le 9 février 1965, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

5.- Monsieur Georges Bock, expert-comptable, né à Ettelbruck, le 21 mai 1968, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

6.- Monsieur Rüdiger Jung, conseiller fiscal, né à Wiesbaden (Allemagne), le 10 août 1955, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

Tous les comparants sont ici représentés par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

en vertu de six procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations signées ne varient par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, par leur représentant susnommé, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée KPMG TAX ADVISERS, ayant son siège social à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, R. C. Luxembourg section B numéro 50.868, a été constituée sous la forme d'une société civile particulière suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 17 mars 1992, publié au Mémorial C 385 du 7 septembre 1992,

dont les statuts furent modifiés suivant acte reçu par le même notaire Gérard Lecuit en date du 17 juin 1993, publié au Mémorial C numéro 436 du 18 septembre 1993, transformée en société à responsabilité limitée suivant acte du même notaire Gérard Lecuit en date du 24 mars 1995, publié au Mémorial C numéro 354 du 31 juillet 1995,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1259 du 29 août 2002.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société à responsabilité limitée KPMG TAX ADVISERS et qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés constatent qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 5 février 2003, la société à responsabilité limitée BARC FINANCE, S.à r.l., prédésignée, a cédé cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune dans la prédite société KPMG TAX ADVISERS à Monsieur Rüdiger JunG, préqualifié.

Deuxième résolution

Suite à la cession de parts prémentionnée, l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

'Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.' Elles sont détenues comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée BARC FINANCE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R. C. Luxembourg section B numéro 85.812, deux cent cinquante parts sociales	250
2.- Monsieur Louis Thomas, conseiller fiscal, né à Verviers (Belgique), le 5 octobre 1963, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, cinquante parts sociales	50
3.- Monsieur Jean-Marie Reiser, conseiller fiscal, né à Pétange, le 20 mars 1958, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, cinquante parts sociales	50
4.- Madame Birgit Höfer, expert-comptable, née à Wissen (Allemagne), le 9 février 1965, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, cinquante parts sociales	50
5.- Monsieur Georges Bock, expert-comptable, né à Ettelbruck, le 21 mai 1968, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, cinquante parts sociales	50
6.- Monsieur Rüdiger Jung, conseiller fiscal, né à Wiesbaden (Allemagne), le 10 août 1955, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, cinquante parts sociales	50

Total: cinq cents parts sociales. 500

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de cinq cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mars 2003, vol. 521, fol. 89, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 1^{er} avril 2003.

J. Seckler.

(013360.4/231/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2003.

SUPERBRICOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 14, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 66.798.

L'an deux mille trois, le quatorze mars.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme SUPERBRICOLUX S.A., ayant son siège social à L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 940 de 1998 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1132 de 2002,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 66.798.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gaël Laffalize, employé privé, demeurant à B-Arlon, qui désigne comme secrétaire Madame Nicole Hansen, employée privée, demeurant à Tarchamps.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Cindy Counhaye, employée privée, demeurant à B-Messancy.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Transfert du siège social, avec modification afférente de la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Pétange à L-4830 Rodange, 14, route de Longwy.

En conséquence la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Rodange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ sept cent trente euros (EUR 730,-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: G. Laffalize, N. Hansen, C. Counhaye, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 18 mars 2003, vol. 424, fol. 2, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 avril 2003.

U. Tholl.

(013531.4/232/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

SUPERBRICOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 14, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 66.798.

Statuts coordonnés suivant acte du 14 mars 2003, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl.

(013535.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

CLUB HOUSE KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 70.657.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2002

Après délibération, l'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier l'article 5 des statuts en ce sens que la première et la deuxième phrase du texte actuel sont remplacés par le texte suivant, rédigé en allemand:

«Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt EUR 30.986,69 aufgeteilt in 1.250 Aktien ohne nominelle Wertangabe, welche voll eingezahlt sind.

Das genehmigte Kapital wird auf EUR 619.733,81 festgesetzt, aufgeteilt in 25.000 Aktien ohne nominelle Wertangabe.»

Luxembourg, le 31 mars 2002.

Pour extrait conforme

M. Thill

Enregistré à Luxembourg, le 1er avril 2003, réf. LSO-AD00074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur.

(013988.3/230/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

CLUB HOUSE KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 70.657.

—
Statuts coordonnés sur base d'un extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du 15 mai 2002 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social ainsi que du capital autorisé de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(013987.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

MISTY MOUNTAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 91.705.

—
L'an deux mille trois, le trente et un mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MISTY MOUNTAIN S.A., R. C. Numéro B 91 705, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 13 février 2003, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à seize heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, à un montant de trois millions trente-deux mille euros (EUR 3.032.000,-), avec émission correspondante de trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

2. Modifications afférentes de l'article 3 des statuts.

3. Emission d'un emprunt obligataire non convertible d'un montant de dix-huit millions d'euros (EUR 18.000.000,-).

4. Nomination d'un nouvel administrateur et affectation à sa catégorie de signature.

5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la société est augmenté par apport en espèces à concurrence d'un montant de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, à un montant de trois millions trente-deux mille euros (EUR 3.032.000,-), avec émission correspondante de trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les trois mille (3.000) actions nouvelles ont été entièrement souscrites par la société FIDIREVISA ITALIA SPA, ayant son siège social à Via Senato 12, 20121 Milan, Italie, ici représenté par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan, le 15 mars 2003.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Ces nouvelles actions ont été entièrement libérées en espèces, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trois millions trente-deux mille euros (EUR 3.032.000,-) divisé en trois mille trente-deux (3.032) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'émettre un emprunt obligataire non convertible avec effet au 31 mars 2003 aux conditions suivantes:

- 1) Valeur nominale de l'émission: Jusqu'à EUR 18.000.000,- (dix-huit millions d'euros) en une ou plusieurs tranches sur décision du conseil d'administration.
- 2) Coupures: 360.000 coupures de EUR 50,-.
- 3) Taux d'émission: 100%.
- 4) Date de souscription: au plus tard le 31 décembre 2008 avec possibilité d'être prorogée par décision prise en assemblée générale des actionnaires.
- 5) Date de libération: au plus tard le 31 décembre 2008 avec possibilité d'être prorogée par décision prise en assemblée générale des actionnaires.
- 6) Date d'échéance: 31 décembre 2013.
- 7) Mode de paiement: versement sur le compte bancaire de la société.
- 9) Taux d'intérêts: 4,85% avec faculté donné au conseil d'administration de modifier, annuellement, ce taux à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution du taux du marché.
- 10) Echéance: annuellement au 31 décembre, pour la première fois le 31 décembre 2003.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de ne pas procéder à la nomination d'un nouvel administrateur de la catégorie A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, vol. 17CS, fol. 30, case 2. – Reçu 30.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2003.

A. Schwachtgen.

(013583.3/230/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

MISTY MOUNTAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 91.705.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 358 du 31 mars 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(013573.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

S.B.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 14.734.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2007.

Pour copie conforme

S.B.A. S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00293. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014012.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

KREUZGRUENDCHEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
R. C. Luxembourg B 92.493.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quatorze février.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- NECIL NEW ECONOMY INVESTMENTS LUXEMBOURG HOLDING S.A., avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers,

ici représentée par Moncef Ben Haj Salem, gérant de sociétés, demeurant à Mamer, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué et sur base de l'article 7 des statuts;

2.- DALCO S.A., avec siège social à L-1218 Luxembourg, 2, rue des Gaulois,

ici représentée par Pasquale Corcelli, promoteur, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué et sur base de l'article 7 des statuts.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée KREUZGRUENDCHEN S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition et la mise en valeur d'immeubles ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quarante-cinq mille (45.000,-) euros, représenté par cent cinquante (150) actions de trois cents (300,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de trois administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- NECIL NEW ECONOMY INVESTMENTS LUXEMBOURG HOLDING S.A., avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, cinquante actions	50
2.- DALCO S.A., avec siège social à L-1218 Luxembourg, 2, rue des Gaulois, cent actions	100
Total: cent cinquante actions	150

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de quarante-cinq mille (45.000,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents (1.400,-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2004.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. Pasquale Corcelli, promoteur, né à Polombao di Bitonto/Bari (Italie) le 13 décembre 1946, demeurant à L-2167 Luxembourg, 60, rue des Muguets;
2. Aurélia Corcelli, employée privée, née à Luxembourg le 13 mai 1976, demeurant à L-2167 Luxembourg, 60, rue des Muguets;
3. Moncef Ben Haj Salem, gérant de société, né à Akouda (Tunisie) le 7 juillet 1951, demeurant à L-8249 Mamer, 42, rue Mameranus.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES, avec siège social à Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2008.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Ben Haj Salem, P. Corcelli, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 février 2003, vol. 875, fol. 31, case 2. – Reçu 450 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 26 février 2003.

F. Molitor.

(013320.3/223/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2003.

DWARF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 62.902.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

DWARF S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(013579.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 34.037.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 11 octobre 2002

- Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant au 20, rue Woiwer, L-4687 Differdange, est coopté au poste d'Administrateur en remplacement de Madame Françoise Stamet, Administrateur décédée en date du 13 septembre 2002. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008. La cooptation de Monsieur Jean-Robert Bartolini sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

FINANCE S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05328. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013584.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

METEORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 71.502.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

METEORA S.A.

J.-M. Heitz / V. Arno'

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(013585.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

ADRIA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 49.824.

L'an deux mille trois, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ADRIA INVEST HOLDING S.A., R. C. B N° 49 824, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 168 du 12 avril 1995.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Marie Charlier, corporate executive, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Stéphanie Spinelli, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre mille (4.000) actions ayant eu une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, représentant l'intégralité du capital social antérieur de quatre millions (4.000.000,-) de francs luxembourgeois (LUF) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et constatation que le capital social est désormais exprimé en EUR.
2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 842,59 pour le porter de son montant actuel de EUR 99.157,41 à EUR 100.000,- sans émission d'actions nouvelles et libération en espèces.
3. Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 25,- sans modification du nombre des actions.
4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte que ledit capital social est fixé à 99.157,41 euros, divisé en 4.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de 842,59 euros pour le porter de son montant actuel de 99.157,41 euros à 100.000,- euros sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de 842,59 euros a été entièrement libéré en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à 25,- euros.

Quatrième résolution

En conséquence des trois résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à cent mille (100.000,-) euros (EUR), divisé en quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, A.-M. Charlier, S. Spinelli, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, vol. 138S, fol. 65, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2003.

A. Schwachtgen.

(013598.3/230/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

ADRIA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 49.824.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 339 du 28 mars 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(013600.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

LILLIPUT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.913.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

LILLIPUT S.A.

A. De Bernardi / J.-M. Heitz

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(013586.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

FINANZIARIA INTERNAZIONALE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 75.646.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04740, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

FINANZIARIA INTERNAZIONALE LUXEMBOURG S.A.

A. De Bernardi / J.-M. Heitz

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(013588.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

BLUE LION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.316.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 7 mars 2003 que:

- Les administrateurs prennent acte de la démission, avec effet immédiat, de M. Olivier Dorier, né le 25 septembre 1968, à Saint Remy / Saone et Loire, France, employé privé, demeurant à 8, rue du Commerce, L-8315 Olm, en tant qu'administrateur de la société en date du 7 mars 2003.

- Les administrateurs décident à l'unanimité de coopter avec effet immédiat M. Armin Kirchner, né le 29 décembre 1967, à Jutphaas, Pays-Bas, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

M. Kirchner achèvera le mandat de son prédécesseur et sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2003, réf. LSO-AC02945. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013602.3/805/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

OVIALLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 46.319.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD00998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Signature.

(013634.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

OVIALLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 46.319.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Signature.

(013633.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

TRACTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 82.284.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04735, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

TRACTION S.A.

F. Innocenti / J.-M. Heitz

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(013589.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

MAJNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 71.819.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD00998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Signature.

(013625.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

NEW ENGLAND CAPITAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.786.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 septembre 2002

- La société LOUV, S.à r.l., 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de FINIM LIMITED, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005. La cooptation de la société LOUV, S.à r.l. sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

NEW ENGLAND CAPITAL S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2003, réf. LSO-AC04491. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013715.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

EPHISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.004.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 9 mai 2002

- Messieurs Serge Krancenblum et Jean-Robert Bartolini ainsi que la société FINIM LIMITED ont décidé de démissionner de leurs postes d'Administrateurs avec effet au 30 mai 2002.

- La société FIN-CONTROLE a décidé de démissionner de son poste de Commissaire aux Comptes avec effet au 30 mai 2002.

Fait à Luxembourg, le 30 mai 2002.

Certifié sincère et conforme

Pour EPHISE S.A.

SGG S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05329. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013591.3/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

STORA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.087.108.000,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.879.

—
Il résulte des résolutions écrites prises en date du 4 avril 2003 que l'actionnaire unique de la société a décidé d'accepter la démission aux fonctions de gérant avec effet immédiat au 26 septembre 2002 de Monsieur Peter Van Opstal, conseiller fiscal, né à Zwijndrecht, aux Pays-Bas, le 12 février 1969, demeurant à 6113 Junglinster, 36, rue des Cerises, au Grand-Duché du Luxembourg; et de nommer en remplacement comme nouveau gérant avec effet immédiat au 4 avril 2003 pour une période indéterminée et révocable à tout moment Monsieur Anders Bergkvist, administrateur, né à Sollentuna, Suède, le 9 mars 1972, demeurant professionnellement au 480, avenue Louise, 1050 Bruxelles, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour la société

M. Kohl

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01697. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013592.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

DANEME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 57.863.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 11 mars 2003 que:

- Les administrateurs prennent acte de la démission avec effet immédiat de Mme Maggy Kohl, le 18 mai 1941, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1724, 33, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société en date du 11 mars 2003.

- Les administrateurs décident à l'unanimité de coopter avec effet immédiat TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous N° B 84.993, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

TMF CORPORATE SERVICES S.A. achèvera le mandat de son prédécesseur et sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2003, réf. LSO-AC02250. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013603.3/805/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

GABVIT MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 89.615.

Il résulte de la résolution écrite d'AIG EUROPEAN REAL ESTATE EQUITY FUND CORP., étant le seul actionnaire de la société GABVIT MANAGEMENT, S.à r.l. (ci-après «la Société») qu'en date du 17 mars 2003:

(a) Le seul actionnaire décide de nommer M. Hugo Neuman, directeur de sociétés, né à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que Gérant A de la Société en remplacement de M. Olivier Dorier, démissionné en date du 7 mars 2003 avec effet immédiat. M. Hugo Neuman est nommé avec effet immédiat pour un temps sans limitation de durée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour avis conforme

A. Kirchner

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01684. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013604.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

GRUPPO FABBRI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 45.723.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

Signature.

(013646.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

GRUPPO FABBRI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 45.723.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 23 septembre 2002, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 8 avril 2002 et qu'en l'absence de renouvellement du mandat et/ou de nouvelle nomination, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Ermanno Fabbri, industriel, demeurant à Vignola (Italie), Via Caselline, 237;
- Monsieur Ermanno Gozzoli, dirigeant, demeurant à Savignano S. Panaro (Italie), 6, Via della Vecchia;
- Monsieur Régis Donati, employé privé, demeurant à L-2212 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 6, place de Nancy;
- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société WEBER & BONTEMPS, S.à r.l., 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 7 avril 2003.

GRUPPO FABBRI INTERNATIONAL S.A.

S. Vandi / R. Donati

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01966. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013644.3/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

AIG EUROPEAN REAL ESTATE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 89.614.

Il résulte de la résolution écrite d'AIG EUROPEAN REAL ESTATE FINANCE CORP., étant le seul actionnaire de la société AIG EUROPEAN REAL ESTATE FINANCE, S.à r.l. (ci-après «la Société») qu'en date du 17 mars 2003:

(a) Le seul actionnaire décide de nommer M. Hugo Neuman, directeur de sociétés, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 21 octobre 1960 et demeurant professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que Gérant A de la Société en remplacement de M. Olivier Dorier, démissionné en date du 7 mars 2003 avec effet immédiat. M. Hugo Neuman est nommé avec effet immédiat pour un temps sans limitation de durée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour avis conforme

A. Kirchner

Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01682. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013605.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

AIG EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.549.

Il résulte de la résolution écrite d'AIG EUROPEAN REAL ESTATE PARTNERS, L.P., étant le seul actionnaire de la société AIG EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l. (ci-après «la Société») qu'en date du 17 mars 2003:

(a) Le seul actionnaire décide de nommer M. Hugo Neuman, directeur de sociétés, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 21 octobre 1960, demeurant professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que Gérant de la Société en remplacement de M. Olivier Dorier, démissionné en date du 7 mars 2003 avec effet immédiat. M. Hugo Neuman est nommé avec effet immédiat pour un temps sans limitation de durée.

(b) Le seul actionnaire décide de nommer M. Armin Kirchner, directeur de sociétés, né le 29 décembre 1967, à Jupthaas, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que Gérant de la Société en remplacement de Mme Maggy Kohl, démissionnée en date du 11 mars 2003 avec effet immédiat. M. Armin Kirchner est nommé avec effet immédiat pour un temps sans limitation de durée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour avis conforme

A. Kirchner

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01680. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013606.3/805/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

RUSP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 49.707.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 18 juin 1997

L'Assemblée nomme pour mandat de commissaire aux comptes, la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) en remplacement de EXCOSA EXPERTS COMPTABLES ASSOCIES.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2003.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04132. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013630.3/636/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

CITADEL TONBRIDGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 87.989.

In the year two thousand and three, on the twentieth of February.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

There appear:

1. CITADEL KENSINGTON GLOBAL STRATEGIES FUND, LTD., having its registered office at c/o Leeds Management Services, Ltd., 129 Front Street, Hamilton, HM 12, Bermuda
2. CITADEL WELLINGTON PARTNERS L.P., having its registered office at c/o CT Corporation System, 208 S. LaSalle Street, Chicago 60604, Illinois, U.S.A.
3. CITADEL WELLINGTON PARTNERS L.P. SE, having its registered office at c/o CT Corporation System, 208 S. LaSalle Street, Chicago 60604, Illinois, U.S.A.
4. CITADEL ANTAEUS INTERNATIONAL INVESTMENTS, LTD., having its registered office at c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

All here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium), by virtue of four proxies established in Chicago, Illinois, on February 13, 2003.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the only shareholders of the limited liability company existing in Luxembourg under the name of CITADEL TONBRIDGE, S.à r.l., having its registered office in 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 19, 2002, published in the Mémorial C, Recueil n° 1312 of September 10, 2002, and whose bylaws have been amended pursuant to a notarial deed dated July 4, 2002, published in the Mémorial C, Recueil n° 1423 of October 2, 2002, to a notarial deed dated August 13, 2002, published in the Mémorial C, Recueil n° 1506 of October 18, 2002, and to a notarial deed dated September 11, 2002, published in the Mémorial C, Recueil n° 1591 of November 6, 2002.

II. The shareholders resolve to change the Company's accounting year-end from the thirty-first December to the thirty-first March of each year, the first accounting year of the Company closing therefore on the thirty-first March 2003.

III. As a result, the shareholders resolve to amend article 15 of the articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

«The Company's financial years starts on the first day of April and ends on the thirty-first day of March of each year.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt février.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. CITADEL KENSINGTON GLOBAL STRATEGIES FUND, LTD., ayant son siège social à c/o Leeds Management Services, Ltd., 129 Front Street, Hamilton, HM 12, Bermudes
2. CITADEL WELLINGTON PARTNERS L.P., ayant son siège social à c/o CT Corporation System, 208 S. LaSalle Street, Chicago 60604, Illinois, U.S.A.
3. CITADEL WELLINGTON PARTNERS L.P. SE, ayant son siège social à c/o CT Corporation System, 208 S. LaSalle Street, Chicago 60604, Illinois, U.S.A.
4. CITADEL ANTAEUS INTERNATIONAL INVESTMENTS, LTD., ayant son siège social à c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Tous ici représentés par monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique) en vertu de quatre procurations données à Chicago, Illinois, le 13 février 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de CITADEL TONBRIDGE, S.à r.l. , ayant son siège social à 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire du 19 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil n° 1312 du 10 septembre 2002, et dont les statuts ont été amendés par acte notarié du 4 juillet 2002 publié au Mémorial C, Recueil

n° 1423 du 2 octobre 2002, par acte notarié du 13 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil n° 1506 du 18 octobre 2002 et par acte notarié du 11 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil n° 1591 du 6 novembre 2002.

II. L'associé unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société pour la porter du trente et un décembre au trente et un mars de chaque année, la première année sociale de la Société se terminant ainsi le trente et un mars 2003.

III. En conséquence, les associés décident de modifier l'article 15 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:
«L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars de chaque année.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, vol. 17CS, fol. 18, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2003.

J. Elvinger.

(013698.5/211/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

CITADEL TONBRIDGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 87.989.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

J. Elvinger.

(013700.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

MADISON LEX S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 72.166.

In the year two thousand three, on the eighteenth day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MADISON LEX S.A., a «société anonyme», having its registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon, R.C. Luxembourg: B 72.166, incorporated by deed of Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on October 11th, 1999 which was published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 986 of December 22nd, 1999.

Its Articles of Incorporation were modified by notarial deeds of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg:

On November 16th 1999 pursuant to a notarial deed which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 51 of January 15th, 2000;

On December 2nd, 1999, pursuant to a notarial deed which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 136 of February 10th, 2000;

On July 25th, 2000 pursuant to a notarial deed which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 17 on January 11th 2001;

On November 23rd, 2000 pursuant to a notarial deed which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 489 of June 29th 2001;

On December 15th, 2000 pursuant to a notarial deed which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 615 of August 9th 2001;

On January 26th, 2001 pursuant to notarial deeds which have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 754 of September 13th 2001 and Number 779 of 19th September 2001;

Its Articles of Incorporation were modified by notarial deeds of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg:

On September 5th, 2001 pursuant to a notarial deed which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 221 of February 8th 2002.

On September 14th, 2001 pursuant to a notarial deed which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 209 of February 7th, 2002.

On March 7th, 2002 pursuant to a notarial deed which has been published on Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 917 of June 15th, 2002;

On May 8th, 2002 pursuant to two notarial deeds which have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1163 of August 2nd, 2002 and Number 1216 of August 19th, 2002.

And at last on November 13th, 2002 pursuant to a deed which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 41 of January 15th, 2003.

The Meeting is presided by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The Chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elects as ballot-judge Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The names of the shareholders, present or represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, which is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be registered with it.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

The Chairman requests to the notary to act that:

I.- all the shareholders are present or represented, the meeting being thus regularly constituted, the shareholders having renounced their right to specific notice, and may validly deliberate on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed before the meeting:

II.- all the quorums required by the law and the Articles of Incorporation of the Company are fulfilled;

III.- the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.

2. Appointment of Mr Gérard Matheis, conseil économique, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915.

3. Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor for the performance of their mandates.;

4. Sundry.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to dissolve the company and to liquidate its assets.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

Mr Gérard Matheis, conseil économique, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie

The liquidator has the broadest and most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg Corporate Act of August 10, 1915.

He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Third resolution

The meeting decides to give full discharge to the members of the Board of Directors and the Statutory Auditor of the Company for the performance of their mandate.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euros.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme MADISON LEX S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxem-

bourg, section B sous le numéro 72.166, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster le 11 octobre 1999 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 986, daté du 22 décembre 1999.

Ses statuts ont été modifiés suivant actes notariés de Maître Frank Baden, notaire, demeurant à Luxembourg:

En date du 16 novembre 1999, suivant un acte notarié publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 51 du 15 janvier 2000;

En date du 2 décembre 1999, suivant un acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 136 du 10 février 2000;

En date du 25 juillet 2000, suivant un acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 17 du 11 janvier 2001;

En date du 23 novembre 2000, suivant un acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 489 du 29 juin 2001;

En date du 15 décembre 2000, suivant un acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 615 du 9 août 2001;

En date du 26 janvier 2001, suivant des actes notariés publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 754 du 13 septembre 2001 et numéro 779 du 19 septembre 2001;

Et suivant des actes notariés reçus par Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg:

En date du 5 septembre 2001 suivant un acte notarié, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 221 du 8 février 2002.

En date du 14 septembre 2001 suivant un acte notarié, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 209 du 7 février 2002.

En date du 7 mars 2002 suivant un acte notarié, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 917 du 15 juin 2002;

En date du 8 mai 2002 suivant deux actes notariés, publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1163 du 2 août 2002 et numéro 1216 du 19 août 2002.

Et en dernier lieu en date du 13 novembre 2002 suivant acte publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 41 du 15 janvier 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Les actionnaires présents ou représentés lors de cette assemblée, les procurations et le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence; cette liste signée par les actionnaires, et les fondés de pouvoir des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

Les procurations des actionnaires, signées ne varietur par les parties comparantes, resteront également annexées à l'acte.

Ensuite le président déclare et prie le notaire d'acter:

1. tous les actionnaires sont présents ou représentés à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée est dès lors régulièrement constituée, les actionnaires ayant renoncé à une convocation spécifique, et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés:

2. que tous les quorums requis par la loi et les Statuts de la Société sont remplis;

3. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant.

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société et de procéder à la liquidation de son patrimoine.

2. Nomination de Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en tant que liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de procéder à la liquidation volontaire de son patrimoine.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus qui puissent être prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut notamment accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hy-

pothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, P. Marx, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, vol. 138S, fol. 57, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

J. Elvinger.

(013677.5/211/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

DELOITTE & TOUCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 67.895.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013632.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

MAXSARA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 76.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05053, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013690.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

MAXSARA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 76.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05055, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau: - 19.892,34 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013689.3/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

MORGANE INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 66.314.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 6 février 2003

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas
- Monsieur Philippe Slendzak
- Monsieur Maurice Houssa

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

MAZARS.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2003.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04140. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013647.3/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

MED INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 92.517.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1) La société anonyme SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (R.C. Luxembourg B 65.906),

ici représentée par Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 mars 2003;

2) La société à responsabilité limitée LOUV, S.à r.l., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (R.C. Luxembourg B 89.272),

ici représentée par Monsieur Jean-Robert Bartolini, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 mars 2003.

Lesquelles comparantes représentées ainsi qu'il a été dit, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Titre 1^{er}. Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de MED INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par dix (10) actions de trois mille cent euros (EUR 3.100,-) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre-vingt-treize mille euros (EUR 93.000,-), le cas échéant par l'émission de vingt (20) actions de trois mille cent euros (EUR 3.100,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration - Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mai, à dix (10) heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social - Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mil trois. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mil quatre.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1) La société SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., préqualifiée, neuf actions	9
2) La société LOUV, S.à r.l., préqualifiée, une action	1
Total: dix actions	10

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey;

b) Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey;

c) Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey;

d) Madame Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

4) Est nommée commissaire FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont (R.C. Luxembourg B 42.230).

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2008.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, ès-qualité qu'il agit, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-R. Bartolini, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, vol. 138S, fol. 56, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg- Bonnevoie, le 4 avril 2003.

T. Metzler.

(013708.3/222/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

PROWINKO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 92.518.

—
STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-fifth of February.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) PROWINKO BELGIË HOLDING, a company incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at 1000 Brussel, Quatre Brasstraat 6 bus 6, registered in the registre de commerce of Brussel, under the 476703728;

2) Mr Philip Steven van Perlstein, Consultant, born in Laren, on the 4th of February 1963, residing in Ohain, Carré Gomand 1, Belgium;

both here represented by Mr Yves Mertz, Accountant, Residing in B - Lottert (Belgium);

by virtue of two proxies established on February 21, 2003.

The said proxies, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, duly represented, announced the formation of a company of limited liability, governed by the relevant law and present articles.

Art. 1. There is formed by the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes, and notably any transactions concerning the acquisition of real estate in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

Art. 4. The company will assume the name PROWINKO LUXEMBOURG, S.à r.l., a company with limited liability.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each.

The shares have been subscribed and fully paid up by payment in cash as follows:

- PROWINKO BELGIË HOLDING, previously named, seventy shares	70
- Philip Steven van Perlstein, previously named, thirty shares	30
Total: hundred shares	100

so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it (see attached).

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

The manager may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December. The first financial year commences this day and ends on December 31st, 2003.

Art. 17. Each year on December 31st, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital.

The balance may be used freely by the partners whose dividend rights will be commensurate to participation and related share premium account.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

The liquidation proceeds shall be shared by the partners in the same manner as in case of dividend distribution.

Art. 21. The shareholder refers to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (companies act of 18.9.1933) are satisfied.

Estimate

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty Euro (1,750.- EUR).

Extraordinary general meeting

The shareholder representing the whole of the company's share capital has forthwith carried the following resolutions:

1) The registered office is established in L-1235 Luxembourg, 5 rue Emile Bian.

2) Are appointed managers for an unlimited period:

- Mr Philip Steven van Perlstein, Consultant, born in Laren, on the 4th of February 1963, residing in Ohain, Carré Gomand 1, Belgium;

- Mr Max Armand Bernard Vorst, director, born in Amsterdam on the 2nd of December 1966, residing in 1083 DC Amsterdam (Nederland), Kanteel 100.

The Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt cinq février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) PROWINKO BELGIË HOLDING, une société constituée sous les lois belges et ayant son siège social à 1000 Bruxelles, Quatre Brasstraat 6 bus 6, inscrite au registre de commerce de Bruxelles sous le numéro 476703728;

2) Monsieur Philip Steven van Perlstein, Consultant, né à Laren, le 4 février 1963, demeurant à Ohain, Carré Gomand 1, Belgique,

tous deux ici représentés par Monsieur Yves Mertz, comptable, demeurant à B-Lottert (Belgique),

aux termes de deux procurations sous seing privé délivrées le 21 février 2003.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, dûment représentées, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers dans le but de favoriser son objet et notamment toutes opérations d'acquisition d'immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de PROWINKO LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq Euros (125) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en espèces comme suit:

- PROWINKO BELGIË HOLDING, préqualifiée, soixante-dix parts sociales	70
- Monsieur Philip Steven van Perlstein prénommé, trente parts sociales	30
Total: cent parts sociales	100

de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Le gérant est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cent cinquante Euros (1.750,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

2. Sont nommés gérants pour une durée illimitée:

- Monsieur Philip Steven van Perlstein, Consultant, né à Laren, le 4 février 1963, demeurant à Ohain, Carré Gomand 1, Belgique;

- Monsieur Max Armand Bernard Vorst, directeur, né à Amsterdam le 2 décembre 1966, demeurant à 1083 DC Amsterdam (Nederland), Kanteel 100.

La Société sera engagée par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Mertz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, vol. 138S, fol. 27, case 11. – Reçu 125 Euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2003.

G. Lecuit.

(013714.3/220/213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

EUROFORUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 35.503.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, Réf. LSO-AC05665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Signature.

(013706.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

INTERNATIONAL TECHNOLOGY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 31.610.

Les comptes annuels au 31 juillet 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05044, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	- 219.558.339 ITL
- Perte de l'exercice	- 199.479.335 ITL
- Report à nouveau	- 419.037.674 ITL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013685.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

INTERNATIONAL TECHNOLOGY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 31.610.

Les comptes annuels au 31 juillet 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05046, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	- 216.414,90 EUR
- Perte de l'exercice	131.401,45 EUR
- Report à nouveau	- 85.013,45 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013687.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

INTERNATIONAL TECHNOLOGY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 31.610.

Les comptes annuels au 31 juillet 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05048, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	- 85.013,45 EUR
- Perte de l'exercice	- 215.688,61 EUR
- Report à nouveau	- 300.702,06 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013688.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

EURINTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 7, rue Bender.
R. C. Luxembourg B 60.997.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, Réf. LSO-AD00470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises

Signature

(013730.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

ACM U.S. REAL ESTATE INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 57.789.

L'an deux mille trois, le dix mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Maître Bertrand Reimmel, maître en droit, demeurant à Luxembourg,
agissant pour et au nom de la société de droit luxembourgeois ACM U.S. REAL ESTATE INVESTMENT FUND (le «Fonds»), une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée en vertu de la loi luxembourgeoise par un acte de M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, le 27 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 92 du 26 février 1997,

en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Lequel comparant requiert le notaire d'acter ce qui suit:

Par acte en date du 30 septembre 2002, du ministère du notaire soussigné, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, une assemblée générale des actionnaires de ACM U.S. REAL ESTATE INVESTMENT FUND a décidé de modifier le premier paragraphe de la section 2 de l'article III des statuts.

Il s'avère qu'une erreur matérielle a été commise à ce sujet, la modification devant porter en réalité sur la première phrase du premier paragraphe de la section 2 de l'article III des statuts et non sur le paragraphe tout entier.

Dès lors, sans apporter aucune autre modification à cet acte, il faut lire comme il suit la première résolution:

En anglais:*First Resolution*

The shareholders decide to amend the first sentence of the first paragraph of article III, section 2 of the Articles of Incorporation so as to be read as follows:

«Shares may be issued in unlimited number at such time, under such conditions, and for such consideration not less than the equivalent of the net asset value per share thereof, as may be determined from time to time by the Board of Directors, consistent with the terms of these Articles of Incorporation without the necessity for any action by the shareholders and without the existence in the current shareholders at the time of a preferential right to subscribe for the shares to be issued.»

En français:*Première résolution*

Les actionnaires décident de modifier la première phrase du premier paragraphe de la section 2 de l'article III des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Des actions pourront être émises en nombre illimité à tel moment, à telles conditions et pour une contre-valeur au moins égale à l'équivalent de la valeur nette d'inventaire par action déterminée de temps en temps par le Conseil d'Administration en conformité avec les présents statuts, sans que les actionnaires ne soient tenus d'intervenir et sans qu'il n'existe au profit des anciens actionnaires un droit de souscription préférentiel.»

Et les statuts coordonnés de la Société doivent être modifiés en conséquence.

Dont acte, passé à Luxembourg. Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant les résolutions présent acte sont rédigées en langue anglaise suivi d'une version française. Sur sa demande et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. Reimmel, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

J. Elvinger.

(013740.2/211/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

ACM U.S. REAL ESTATE INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 57.789.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(013742.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

ASIASTORIES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 92.519.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-seventh of February.
Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. Mr Paolo Carlo Renato Dal Pino, entrepreneur, born in Milano (Italy) on 26 June 1962, residing in Via Mariano Fortuny, 5, Roma, Italy;
2. Mr Fabrizio Grassi, entrepreneur, born in Perugia (Italy) on 7 May 1959, residing in Largo Temistocle Solera, 7, Roma (Italy);
3. Mr Raul Alfredo Morales Barcia, entrepreneur, born in Santiago (Chile) on October 8, 1946, residing Vicolo du Bologna, 10, 00153 Roma, Italy;
4. Mr Raimondo Bultrini, entrepreneur, born in Terni (Italy) on July 28, 1956, residing 43/2 M001 Faham Road, Tambon Faham, Amphoe Mvang, Chang Mai, 50000, Thailand.

All here represented by Mr Bart Zech, Lawyer, residing in Rodemack (France), acting by virtue of four proxies given on February 24, 2003, which after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of ASIASTORIES S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by six hundred and nineteen (619) A shares, eight hundred and twenty-seven (827) B shares, eight hundred and twenty-seven (827) C shares and eight hundred and twenty-seven (827) D shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares may be evidenced, at the owners' option, by certificates representing single shares or by certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re elected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the fourth Friday of May at 4 p.m. and the first time in the year 2004. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year - Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. Mr Paolo Carlo Renato Dal Pino prenamed, eight hundred and twenty-seven class B shares	827
2. Mr Fabrizio Grassi prenamed, eight hundred and twenty-seven class C shares	827
3. Mr Raul Alfredo Morales Barcia prenamed, eight hundred and twenty-seven class D shares.	827
4. Mr Raimondo Bultrini prenamed, six hundred and nineteen class A shares	619
Total: three thousand one hundred shares	<u>3,100</u>

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Estimation - Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2008.
 - Mr Bart Zech, lawyer, born in Putten (The Netherlands) on the 5th of September 1969, residing in F-57570 Rodemack (France) 3 Chemin de la Glèbe;
 - Mr Dirk Cornelis Oppelaar, Lawyer, born in Kupeng (Indonesia) on the 7th of December 1968, residing at rue de Reckenthal 62, L-2410 Luxembourg;
 - Mr Patrice Renald Gallasin, Lawyer, born in Villers/Meuse (France) on the 9th of December 1970, residing at 2, rue de la République, F-57330 Hettange-Grande.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2008:
 - ELPERS & CO REVISEUR D'ENTREPRISES, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 74.348.
- 4.- The registered office of the company is established in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
- 5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Paolo Carlo Renato Dal Pino, entrepreneur, né à Milan (Italie) le 26 juin 1962, demeurant Via Mariano Fortuny, 5, Rome, Italie;
 2. Monsieur Fabrizio Grassi, entrepreneur, né à Perugia (Italie) le 7 mai 1959, demeurant à Largo Temistocle Solera, 7, Rome (Italie);
 3. Monsieur Raul Alfredo Morales Barcia, entrepreneur, né à Santiago (Chili) le 8 octobre 1946, demeurant à Vicolo du Bologna, 00153 Rome, Italie;
 4. Monsieur Raimondo Bultrini, entrepreneur, né à Terni (Italie) le 28 juillet 1956, demeurant à 43/2 M001, Faham Road, Tambon Faham, Amphoe Mvang, Chang Mai, Thailand;
- Tous ici représentés par Monsieur Bart Zech, juriste, demeurant à Rodemack (France), agissant en vertu de quatre procurations datées du 24 février 2003.

Lesquelles, après signature ne varietur, par le notaire instrumentant et le mandataire, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ASIASTORIES S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital - Actions

Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par six cent dix neuf (619) actions de classe A, huit cent vingt-sept (827) actions de classe B, huit cent vingt-sept (827) actions de classe C et huit cent vingt-sept (827) actions de classe D, d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 4^{ème} Vendredi du mois de mai à 16.00 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.
Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Paolo Carlo Renato Dal Pino prénommé: huit cent vingt-sept actions de classe B	827
2. Monsieur Fabrizio Grassi prénommé: huit cent vingt-sept actions de classe C.	827
3. Monsieur Raul Alfredo Morales Barcia prénommé: huit cent vingt-sept actions de classe D.	827
4. Monsieur Raimondo Bultrini prénommé: six cent dix-neuf actions de classe A	619
Total: trois mille cent actions	3.100

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation - Evaluation des Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille Euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2008:

- Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas) le 5 Septembre 1969, demeurant à F-57570 Rodemack (France) 3 Chemin de la Glèbe;

- Monsieur Dirk Cornelis Oppelaar, juriste, né à Kupeng (Indonésie) le 7 décembre 1968, demeurant rue de Reckenthal 62, L-2410 Luxembourg;

- Monsieur Patrice Renald Gallasin, juriste, né à Villers/Meuse (France) le 9 décembre 1970, demeurant rue de la République 2, F-57330 Hettange-Grande.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2008:

ELPERS & CO REVEISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, à L-2174 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 74.348.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Zech, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, vol. 16CS, fol. 74, case 1. – Reçu 310 Euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2003.

G. Lecuit.

(013733.3/220/310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 89.431.

Il résulte d'une décision de la réunion du conseil d'administration du 27 novembre 2002 que:

1. Monsieur Philippe Santin est élu Président du conseil de gérance.

2. Monsieur Philippe Santin aura pouvoir de signature individuelle sur le compte bancaire de la Société, sans limitation de montant concernant les virements aux filiales directes de la Société, aux administrations fiscales et quant aux affaires de sécurité sociale de la Société. Les virements bancaires concernant la rémunération des employés de la Société seront signés conjointement par:

- Monsieur Philippe Santin, et

- Monsieur Raymond McKay ou Monsieur Paul Goldberg.

3. Monsieur Philippe Santin a le pouvoir de signature individuelle concernant les transactions, y compris les ordres de virement, jusqu'à un montant de cinq mille Euros (EUR 5.000,-).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04731. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013662.3/280/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

SO.FI.MAR. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 41.876.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 janvier 2003

1. Monsieur Mohammed Kara est nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Lex Benoît. Le mandat du nouveau Commissaire viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour extrait sincère et conforme

SO.FI.MAR. INTERNATIONAL S.A.

A. Marchini / V. Arnò

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05625. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013711.3/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

BAGI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 75.832.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 7 octobre 2002

- Madame Marjorie Fever, employée privée, demeurant au 11, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-5654 Mondorf-les-Bains, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Madame Françoise Stamet, Administrateur décédée en date du 13 septembre 2002. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006. La cooptation de Madame Marjorie Fever sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

BAGI HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2003, réf. LSO-AC04489. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013722.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

GP FINANCIERE NEW SUB 1 S.C.S., Société en commandite simple.**Share capital : EUR 377,053,500.-**Registered Office: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 87.737.

In the year two thousand and three, on the twelfth day of the month of March.
Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) GP FINANCIERE NEW SUB 1 Ltd., a limited liability company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309 GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, (Cayman Islands), owner of one (1) Unlimited Share;

hereby represented by Ms. Isabelle Lentz, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 12, 2003, and

2) LUMINA PARENT, a société à responsabilité limitée company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), owner of seven million five hundred forty-one thousand and sixty-nine (7,541,069) Limited Shares;

hereby represented by Ms. Isabelle Lentz, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 12, 2003, and

The proxy holder appointed Mr Patrick Van Hees, lawyer, residing in Messancy, Belgium, as secretary of the deed.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties, acting in their capacity as partners of the Company, have requested the undersigned notary to document the following:

The appearing parties are the partners of GP FINANCIERE NEW SUB1 S.C.S., a «société en commandite simple» incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, under number B 87.737 (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary of 4 December, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 27 of January 10, 2003.

III. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the Company's share capital by an amount of six hundred thirty-five million one hundred thirty-seven thousand euro (EUR 635,137,000.-) so as to raise it from its current amount of three hundred seventy-seven million fifty-three thousand five hundred euro (EUR 377,053,500.-) divided into one (1) Unlimited Share and seven million five hundred forty-one thousand and sixty-nine (7,541,069) Limited Shares, each with a nominal value of fifty euro (EUR 50) to an amount of one billion twelve million one hundred ninety thousand five hundred euro (EUR 1,012,190,500.-) divided into one (1) Unlimited Share and twenty million two hundred forty-three thousand eight hundred nine (20,243,809) Limited Shares, each with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-).

2 To issue twelve million seven hundred two thousand seven hundred forty (12,702,740) new Limited Shares so as to raise the number of Limited Shares from seven million five hundred forty-one thousand sixty-nine (7,541,069) Limited Shares to twenty million two hundred forty-three thousand eight hundred nine (20,243,809) Limited Shares, each Limited Share with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing Limited Shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To accept the subscription of twelve million seven hundred two thousand seven hundred forty (12,702,740) new Limited Shares, each with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-), by LUMINA HOLDINGS (Gibraltar), an unlimited company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, and to accept payment in full of each of these Limited Shares by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of LUMINA HOLDINGS (Gibraltar), prenamed.

4 To amend article 6 of the articles of Incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of six hundred thirty-five million one hundred thirty-seven thousand euro (EUR 635,137,000.-) so as to raise it from its current amount of three hundred seventy-seven million fifty-three thousand five hundred euro (EUR 377,053,500.-) divided into one (1) Unlimited share and seven million five hundred forty-one thousand and sixty-nine (7,541,069) Limited Shares, each with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) to one billion twelve million one hundred ninety thousand five hundred euro (EUR 1,012,190,500.-) divided into one (1) Unlimited Share and twenty million two hundred forty-three thousand eight hundred nine (20,243,809) Limited Shares, each with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-).

Second resolution

The general meeting Resolves to issue, with a total share premium of two million nine hundred sixty-eight thousand four hundred seven euro (EUR 2,968,407.-), twelve million seven hundred two thousand seven hundred forty (12,702,740) new Limited Shares so as to raise the number of Limited Shares from seven million five hundred forty-one

thousand sixty-nine (7,541,069) Limited Shares to twenty million two hundred forty-three thousand eight hundred nine (20,243,809) Limited Shares, each Limited Share with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing Limited Shares and entitling to dividends as from this day of the decision of shareholders resolving on the capital increase.

Subscription

There now appeared Ms Isabelle Lentz, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of LUMINA HOLDINGS (Gibraltar), a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar (Gibraltar), by virtue of a proxy granted on March 12, 2003, which shall remain here annexed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of LUMINA HOLDINGS (Gibraltar), prenamed, for twelve million seven hundred two thousand seven hundred forty (12,702,740) new Limited Shares of the Company, with payment of a share premium in a total amount of two million nine hundred sixty-eight thousand four hundred seven euro (EUR 2,968,407.-) and to make payment in full for each such new Limited Shares by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of LUMINA HOLDINGS (Gibraltar) (the «Assets and Liabilities»)

The Assets and Liabilities represent a net contribution in an aggregate amount of six hundred thirty-eight million one hundred five thousand four hundred seven euro (EUR 638,105,407.-).

LUMINA HOLDINGS (Gibraltar) acting through his duly appointed attorney in fact declared that there exist no impediments to the free transferability of all the Assets and Liabilities to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the assets and liabilities to the Company.

Proof of the ownership by the subscriber of the Assets and Liabilities has been given to the undersigned notary.

LUMINA HOLDINGS (Gibraltar) acting through his duly appointed attorney in fact further stated that in satisfaction of article 26-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies a report has been drawn up by DELOITTE & TOUCHE S.A., Luxembourg and signed by Mr Benjamin Lam, réviseur d'entreprises, in Strassen, on March 12, 2003, wherein the Assets and Liabilities so contributed are described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

«Based on the verification procedures applied as described above:

- the contribution is at least equal to the number and value of the twelve million seven hundred two thousand seven hundred forty (12,702,740) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, to be issued with a total share premium amount of two million nine hundred sixty-eight thousand four hundred seven euro (EUR 2,968,407.-).

- we have no further comment to make on the value of the contribution.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Third resolution

The general meeting resolves to accept the subscription of twelve million seven hundred two thousand seven hundred forty (12,702,740) new Limited Shares, each Limited Share with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-), by LUMINA HOLDINGS (Gibraltar), prenamed, to accept payment in full of each of these Limited Shares by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of LUMINA HOLDINGS (Gibraltar), prenamed, and to allocate these twelve million seven hundred two thousand seven hundred forty (12,702,740) new Limited Shares to LUMINA HOLDINGS (Gibraltar), prenamed.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting resolves to amend article 6 of the Company's articles of incorporation, which shall forthwith read as follows:

«Art. 6. Capital

The share capital of the Company is set at one billion twelve million one hundred ninety thousand five hundred euro (EUR 1,012,190,500.-), (increased to such other sum as the Partners may decide from time to time) represented by twenty million two hundred forty-three thousand eight hundred ten (20,243,810) shares and divided into one (1) unlimited share («actions de commandité») («Unlimited Share») and twenty million two hundred forty-three thousand eight hundred nine (20,243,809) limited shares («actions de commanditaire») («Limited Shares»), together the Shares, having a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) per share.

Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the General Partner shall from time to time determine. Any amount called up on Shares will be charged equally on all outstanding Shares which are not fully paid up.»

Expenses

Insofar as the contribution in kind results in LUMINA HOLDINGS (Gibraltar), a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar (Gibraltar), contributing all its assets and liabilities to the Company, the latter refers to Article 4-1 of the law of December 29, 1971 which provides for a capital tax exemption in such case.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately seven thousand euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person[s] appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, Le douze mars.

Par devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1) GP FINANCIERE NEW SUB 1 Ltd., une société en commandite simple, constituée selon les droits du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à P.O. Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, (Cayman Islands), propriétaire de une (1) part sociale de commandité;

représentée par M. Isabelle Lentz, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 mars, 2003

2) LUMINA PARENT, une société à responsabilité limitée, constituée selon les droits du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), propriétaire de 7.541.069 parts sociales de commanditaire;

représentée par M. Isabelle Lentz, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 mars, 2003, et

Le mandataire a désigné Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en tant que secrétaire de l'acte.

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Les comparants, agissant en leur qualité d'associés de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les comparants sont les associés de GP FINANCIÈRE NEW SUB1 S.C.S., une société en commandite simple, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 87.737 (la «Société»), constituée par un acte de M^e Blanche Moutrier, en remplacement de M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) le 4 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 27 du 10 janvier 2003.

III. Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital souscrit de la société de six cent trente-cinq millions cent trent-sept mille euros (EUR 635.137.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-dix-sept millions cinquante-trois mille cinq cent euros (EUR 377.053.500,-) représenté par une (1) part sociale de commandités et sept millions cinq cent quarante et un mille soixante-neuf (7.541.069) parts sociales de commanditaires, chacune avec une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) à un milliard douze millions cent quatre-vingt-dix mille cinq cent euros (EUR 1.012.190.500,-) divisé en une (1) part sociale de commandité et vingt millions deux cent quarante-trois mille huit cent neuf (20.243.809) parts sociales de commanditaires, chacune avec une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-).

2 Émission de douze millions sept cent deux mille sept cent quarante (12.702.740) nouvelles parts sociales de commanditaires pour porter le nombre de parts sociales de commanditaires de sept millions cinq cent quarante et un mille soixante-neuf (7.541.069) parts sociales de commanditaires à vingt millions deux cent quarante-trois mille huit cent neuf (20.243.809) parts sociales de commanditaires chacune avec une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de commanditaires existantes et conférant un droit aux dividendes de la société à partir du jour de la décision prise par l'assemblée générale des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3 Acceptation de la souscription de douze millions sept cent deux mille sept cent quarante (12.702.740) nouvelles parts sociales de commanditaires chacune avec une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-), par LUMINA HOLDINGS (Gibraltar), une société constituée selon les droits de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales commanditaires par apport en nature consistant dans l'ensemble des actifs et passifs de LUMINA HOLDINGS (Gibraltar), prémentionnée.

4 Modification de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3).

5 Divers.

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de six cent trente-cinq millions cent trent-sept mille euros (EUR 635.137.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-dix-sept millions cinquante-trois mille cinq cent euros (EUR 377.053.500,-) représenté par une (1) part sociale de commandité et sept millions cinq cent quarante et un mille soixante-neuf (7.541.069) parts sociales de commanditaires, chacune avec une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) à un milliard douze millions cent quatre-vingt-dix mille cinq cent euros (EUR 1.012.190.500,-) représentée par une (1) part sociale de commandité et vingt millions deux cent quarante-trois mille huit cent neuf (20.243.809) parts sociales de commanditaires, chacune avec une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'émettre avec une prime d'émission totale de deux millions neuf cent soixante-huit mille quatre cent sept euros (EUR 2.968.407,-), douze millions sept cent deux mille sept cent quarante (12.702.740) de nouvelles parts sociales de commanditaires pour porter le nombre de parts sociales de commanditaires de sept millions cinq cent quarante et un mille soixante-neuf (7.541.069) parts sociales de commanditaires à vingt millions deux cent quarante-trois mille huit cent neuf (20.243.809) parts sociales de commanditaires chacune avec une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de commanditaires existantes et conférant un droit aux dividendes de la société à partir du jour de la décision prise par l'assemblée générale des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

Souscription

Ensuite Isabelle Lentz, prémentionnée, se présente, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de LUMINA HOLDINGS (Gibraltar), une société constituée selon les droits de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, en vertu de la procuration donnée le 12 mars 2003.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de LUMINA HOLDINGS (Gibraltar), prémentionnée, à douze millions sept cent deux mille sept cent quarante (12.702.740) nouvelles parts sociales de commanditaires de la Société, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions neuf cent soixante-huit mille quatre cent sept euros (EUR 2.968.407,-) et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales de commanditaires par apport en nature de tous les actifs et passifs de LUMINA HOLDINGS (Gibraltar) (les «Actifs et Passifs»).

Les Actifs et Passifs représentent un apport d'un montant net de six cent trente-huit millions cent cinq mille quatre cent sept euros (EUR 638.105.407,-).

LUMINA HOLDINGS (Gibraltar), agissant par le biais de son mandataire déclare qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert des Actifs et Passifs à la Société sans aucune restriction ou limitation et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des Actifs et Passifs à la Société.

La preuve de la propriété par le souscripteur des Actifs et Passifs a été donnée au notaire instrumentant.

LUMINA HOLDINGS (Gibraltar) agissant par le biais de son mandataire déclare que conformément à l'article 26-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales un rapport a été établi par DELOITTE & TOUCHE Luxembourg et a été signé par M. Benjamin Lam, réviseur d'entreprises, à Strassen, le 12 mars 2003, dans lequel les Actifs et Passifs ainsi apports sont décrits et évalués.

Le comparant produit le rapport dont les conclusions ont la teneur suivante:

«- L'apport est moins égale au nombre et à la valeur de douze millions sept cent deux mille sept cent quarante (12.702.740) nouvelle parts sociales de commanditaires avec une valeur nominale de cinquante euro (EUR 50,-) chacune et à être émis avec une prime d'émission totale de deux millions neuf cent soixante-huit mille quatre cent sept euros (EUR 2.968.407,-);

- nous n'avons pas de commentaires supplémentaires à faire sur la valeur de l'apport.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la souscription des douze millions sept cent deux mille sept cent quarante (12.702.740) parts sociales de commanditaires, chaque part sociale de commanditaire avec une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-), par LUMINA HOLDINGS (Gibraltar), prémentionnée, et d'accepter la libération intégrale de ces parts sociales de commanditaires par un apport en nature consistant dans l'ensemble des actifs et passifs de LUMINA HOLDINGS (Gibraltar), prémentionnée, et d'allouer ces douze millions sept cent deux mille sept cent quarante (12.702.740) nouvelles parts sociales de commanditaires à LUMINA HOLDINGS (Gibraltar), prémentionnée.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 6. Capital.

Le capital souscrit de la Société est fixé à un milliard douze millions cent quatre-vingt-dix mille cinq cent euros (EUR 1.012.190.500,-) (augmenté à concurrence de tel autre montant que les Associés pourront de temps en temps décider) représenté par vingt millions deux cent quarante-trois mille huit cent dix (20.243.810) parts sociales elle-mêmes divisées en une (1) part sociale de commandité (les «Parts sociales de commandités») et vingt millions deux cent quarante-trois mille huit cent neuf (20.243.809) parts sociales de commanditaires (les «Parts sociales de commanditaires»), et ensemble les Parts sociales de Commandités, les «Parts sociales») d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Les versements à effectuer sur les Parts sociales non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Gérant déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des Parts sociales qui ne sont pas entièrement libérées.

Évaluation des Frais

Pour autant que l'apport en nature résulte en ce que LUMINA HOLDINGS (Gibraltar), une société de droit de Gibraltar, ayant son siège social 57/63 Line Wall Road, Gibraltar (Gibraltar), apporte l'ensemble de tous ces actifs et passifs à la Société, cette dernière se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte à sept mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Lentz, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, vol. 138S, fol. 49, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

J. Elvinger.

(013744.5/211/266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

GP FINANCIERE NEW SUB 1 S.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 87.737.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(013747.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

HEIMATA.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 7, rue Bender.

R. C. Luxembourg B 77.486.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, Réf. LSO-AD00467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises

Signature

(013731.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

ALZINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 47.136.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire
qui s'est tenue le 12 avril 2002 à 11.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Joseph Winandy de son poste de Commissaire aux Comptes et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement.

Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant 10, boulevard Royal à Luxembourg.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Eric Berg de son poste d'Administrateur et le remercie pour sa période collaboration.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement.

COSAFIN S.A., domiciliée 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Par ailleurs, l'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00852. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013804.3/1172/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

SMARTEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 51.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05069, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 127.083.123 LUF
- Perte de l'exercice	- 842.338 LUF
- Report à nouveau	- 127.925.461 LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013693.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

SMARTEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 51.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05080, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 127.925.461 LUF
- Perte de l'exercice	53.567 LUF
- Report à nouveau	- 127.871.894 LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013694.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

BINTANG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 43.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05082, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 42.728,76 EUR
- Perte de l'exercice 2000	- 18.848,22 EUR
- Report à nouveau	- 61.576,98 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013697.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

BINTANG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 43.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05083, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 61.576,98 EUR
- Perte de l'exercice 2001	- 3.473,79 EUR
- Report à nouveau	- 65.050,77 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013696.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

BDM TECHNOLOGIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 72.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04912, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau: - 107.958,88 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013705.3/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

BDM TECHNOLOGIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 72.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04958, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés. - 107.958,88 EUR
- Perte de l'exercice - 3.519.258,57 EUR
- Report à nouveau - 3.627.217,45 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013751.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

FARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 66.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04908, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés. - 345.160 LUF
- Perte de l'exercice - 270.367 LUF
- Report à nouveau - 615.527 LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013753.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

FARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 66.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04904, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés. - 615.527 LUF
- Perte de l'exercice -512.871 LUF
- Report à nouveau - 1.128.398 LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013754.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

ERSEL ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 7-11, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 69.409.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, Réf. LSO-AD00466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises

Signature

(013732.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

CHARTER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 64.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04658, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 3.305.783,- LUF
- Perte de l'exercice	- 61.189.933,- LUF
- Report à nouveau	- 64.495.716,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013792.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

CHARTER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 64.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04661, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 64.495.716,- LUF
- Bénéfice de l'exercice	2.917.551,- LUF
- Report à nouveau	- 61.578.165,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013791.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.
